

Image not found or type unknown



Litige avec une entreprise de couverture

Par **marco**, le **17/08/2010** à **10:08**

Bonjour,rrnJe construis actuellement ma maison et je rencontre quelques soucis avec l'entreprise de couverture.rnEn effet celle ci étant en redressement judiciaire, les travaux ont été interrompu car plus aucun de leurs fournisseurs ne les livrent.rnMa question est la suivante: Est ce que je peux terminer moi meme les travaux après avoir réglé tous les postes achevés ? ou suis je lié au devis signé avec cette entreprise ?rnPar avance merci